

Lyon, le 15 octobre 2026

Objet : Appel à projets 2027 volet santé de la politique de la ville

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » propose un cadre au bénéfice des quartiers les plus en difficultés des communes de l'ensemble de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale.

Par ailleurs, la convention territoriale de Lyon précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon, elle est accessible ici :

<https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/convention-territoriale-de-lyon-20242030>

Ces documents ont été construits en partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos territoires et dans un échange constant avec ses habitants.

En outre, le renforcement de la mobilisation des moyens de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires et leur pleine inclusion dans le tissu de la Ville constituent des orientations partagées par l'ensemble des signataires. Les crédits spécifiques de la politique de la ville interviennent en complément des moyens de droit commun pour soutenir l'innovation sociale, territorialiser l'action publique et l'adapter aux besoins spécifiques de ces quartiers.

Le **Contrat de ville et la Convention territoriale de Lyon** sont donc mis en œuvre dans une période où le besoin de renforcement de la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux n'a jamais été aussi prégnant.

Une déclinaison des enjeux spécifiques à la Direction de la santé dans les quartiers prioritaires de la politique de ville est produite dans le volet « Santé » de la convention territoriale de Lyon que les porteurs de projets pourront consulter.

C'est dans cette dynamique que la Ville de Lyon poursuit sa politique en matière de santé, au regard des besoins identifiés sur les territoires et au plus près des habitantes et habitants, en lien avec les orientations définies par son Contrat Local de Santé 2022-2027 qui s'articulent autour de 5 axes, à savoir :

- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous ;
- Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé ;
- Favoriser un accès à la santé et aux droits de santé pour tous ;
- Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé ;
- Expérimenter et mettre en application l'approche Une Seule Santé dans les politiques publiques et les projets de territoires lyonnais avec les acteurs locaux

Ainsi, il s'agit de maintenir une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, dans une démarche de **réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé**.

En complément, les Ateliers Santé Ville mettent en œuvre les orientations de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires définis par l'Etat, en prenant en compte les particularités de chaque territoire et les besoins spécifiques qui en découlent.

Le présent appel à projet portant sur le volet santé de la politique de la ville, se concentrent sur 4 objectifs :

1) Faciliter l'accès aux droits de santé et aux soins :

- Renforcer la médiation en santé comme levier clé
- Renforcer l'accompagnement des parcours de soin : dépistages, santé physique avec une attention particulière aux publics éloignés
- Contribuer à une offre de proximité de première écoute psychologique à destination des adultes, des jeunes et des familles

2) Développer des actions de prévention / promotion de la santé :

- Mettre en place des actions dans les domaines de l'alimentation, l'activité physique, le sport-santé, les addictions, la santé sexuelle, la santé mentale.
- Contribuer à l'amélioration de l'habitat par des dispositifs d'accès/maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques
- Mener des actions de sensibilisation aux impacts du numérique
- Mener des actions d'éducation pour la santé en lien avec la santé animale et la santé environnement (approche One Health)

3) Soutenir l'offre de soins de proximité :

- Enrichir le partenariat Atelier Santé Ville/conseil local de santé mentale avec les CPTS et les MSP pour veiller au parcours de santé
- Renforcer l'offre de soin par l'installation des professionnels de santé au service des besoins de santé des habitants et des territoires

4) Prévention et réduction des risques liés aux pollutions et promotion de la santé environnementale :

- Agir contre l'exposition aux polluants et aux perturbateurs endocriniens, mener des actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et le bien-habiter

Il est attendu des porteurs de projet que les actions proposées en réponse au présent appel à projet se déploient dans un ou plusieurs des territoires politique de la ville. Les projets prévoyant le recours à de l'interprétariat afin de faciliter l'accès et la participation des Lyonnais-es allophones sont particulièrement encouragés.

Les projets de territoire définissant les priorités thématiques dont la santé pour chaque quartier politique de la ville, sont également accessibles sur le site : <https://www.polville.lyon.fr/ressources-documents-projets/demandes-de-subvention>

Par ailleurs, dans le cadre de notre action de politique générale et notre engagement « *Lyon climatiquement neutre en 2030* », il est attendu des structures porteuses de projet de respecter des critères d'éco-responsabilité et d'inclusivité. Vous pourrez répondre à un questionnaire joint à ce courrier.

Nadia Saaf (tél : 0426996567, courriel : nadia.saaf@mairie-lyon.fr) et Sabrina Ouriachi (tél : 0472691760, courriel : sabrina.ouriachi@mairie-lyon.fr) vous apporteront tout le concours nécessaire à l'élaboration de vos dossiers afin de veiller à ce que celui-ci répondent aux besoins du territoire.

Pour pouvoir être instruite, votre demande de subvention doit être déposée avant le 20 novembre 2026 sur le portail des aides de la Ville de Lyon en copiant ce lien dans votre moteur de recherche : <https://subventions-aides.lyon.fr/>

Nous vous invitons à déposer un dossier pour un projet et de bien indiquer l'année d'exercice 2027. Votre dossier sera à orienter dans le téléservice « **appel à projet santé politique de la ville** »

Vous pourrez être invités à des rencontres organisées par la Ville en présence des co-financeurs institutionnels afin de vous permettre de faire une présentation de votre dossier de demande de subvention.

Pour les opérateurs déjà financés par la Ville de Lyon en 2026, nous attirons votre attention sur le fait que les fiches bilan des actions doivent être adressées 30 avril 2027 au plus tard pour finaliser l'instruction administrative de la demande de subvention.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Touria Mahjoubi

Adjointe au Maire déléguée à la Santé



Augustin Pesche

Adjoint au Maire de Lyon
délégué aux Jeunesses, Éducation populaire, Vie
associative et Politique de la ville

